

PREFET DE L'HERAULT

Direction départementale des territoires et de la mer

Service agriculture forêt Unité forêt chasse

Affaire suivie par :M. Matthias DAEDEN / M. Frédéric.FEYNIE Mail : matthias.daeden@herault.gouv.fr frederic.feynie@herault.gouv.fr
Tél. : 04 34 46 60 53 / 04 34 46 60 40

Votre réf: 34.20.011

Montpellier, le 10 juin 2020

Communauté de communes de Grand Pic Saint Loup A l'attention de Monsieur Alain BARBE 25 allée de l'espérance

34270 SAINT-MATHIEU DE TREVIERS

Objet : Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation de défrichement – Visite de reconnaissance de l'état boisé

COURRIER RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION

Monsieur,

Par courrier reçu le 24 février 2020 à la direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault, vous sollicitez une autorisation de défrichement pour une surface de 02 ha 81 a 00 ca de bois sur les parcelles n° AX77, AX75, AX81 et AX96 sises sur le territoire de la commune de VAILHAUQUES.

Après examen, votre dossier enregistré sous le n° 34.20.011, s'avère complet à la date du 24 février 2020.

Je vous invite à assister à la reconnaissance de la situation et de l'état boisé des terrains ou à vous y faire représenter conformément aux termes de l'article R.341-5 du Code forestier. Le rendez-vous est fixé au mardi 07 juillet à 10h00 sur site.

Conformément à l'article R.341-4 du Code forestier, le délai d'instruction est porté à 7 mois, compte tenu des délais liés aux procédures administratives du dossier.

Je vous informe que le délai d'instruction du dossier d'une durée de 7 mois a été interrompu à compter du 12 mars 2020 et le sera jusqu'au 23 juin inclus en application de l'ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais et l'ordonnance n°2020-560 du 13 mai 2020 fixant les délais applicables à diverses procédures pendant la période d'urgence sanitaire.

Par conséquent, le délai d'instruction est porté jusqu'au 4 janvier 2021.

Je vous prie de croire Monsieur, à mes sentiments les meilleurs.

Florence VERDIER

Chef du servi e agriculture forêt

Copie: DDTM34/STU